

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 70 (1961)
Heft: 6

Artikel: Le programme de réadaptation des 10000 paralysés marocains est terminé
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-683723>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

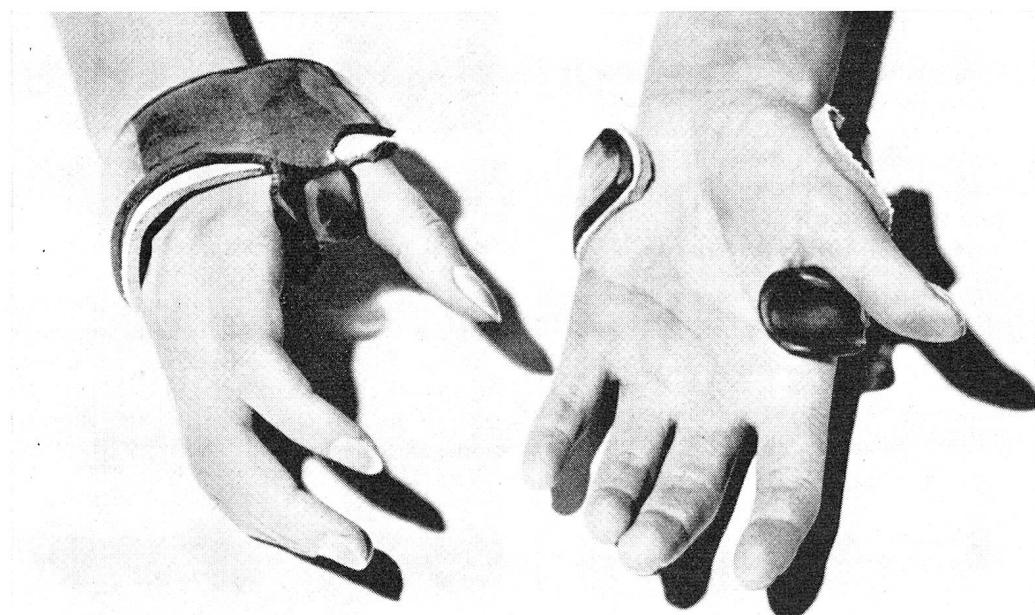
LE PROGRAMME DE RÉADAPTATION DES 10 000 PARALYSÉS MAROCAINS EST TERMINÉ

Le 14 juin, la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge pouvait annoncer la clôture, le 30 juin, du programme international de réadaptation des 10 466 paralysés marocains assuré pendant 18 mois par elle à la demande du Croissant-Rouge marocain et du Gouvernement de ce pays. Quelque 9 600 malades avaient pu déjà suspendre tout traitement avant la fin de juin bien que, parmi eux, un certain nombre doivent encore se soumettre à un contrôle médical régulier. L'assistance médicale aux 340 paralysés environ qui doivent poursuivre après le 30 juin un traitement régulier ainsi qu'à ceux, en nombre à peu près égal, astreints à un contrôle périodique, est assurée par une équipe marocaine spécialement formée l'an dernier en physiothérapie, et assistée par un petit groupe de spécialistes étrangers sous con-

Les dernières étapes

Au cours de ces derniers six mois, un traitement individuel intense a succédé aux traitements physio-thérapeutiques par groupes et catégories de malades. L'utilisation de techniques antiseptiques spéciales a donné de bons résultats. Les ateliers orthopédiques créés conformément au programme ont fourni des centaines d'attelles et de supports pour chaussures. Des plâtres correcteurs ont été distribués à plusieurs centaines de personnes.

L'application d'une chirurgie corrective s'imposera pour un certain nombre des 340 malades restants. Le Gouvernement marocain a pris toutes dispositions utiles avec le Gouvernement britannique pour assurer les



trat gouvernemental, selon le programme du Ministère marocain de la Santé.

Le contrôle final

Les centres de réadaptation d'Alhucémas, de Sidi Kacem, de Sidi Slimane et de Khemisset ont été fermés. Les malades restants ont été regroupés aux deux centres subsistant, ceux de Fès et de Meknès. C'est dans ces deux centres que les médecins, physiothérapeutes et ergothérapeutes appartenant aux diverses missions internationales de la Ligue ont fait subir au cours de ces derniers mois à tous les patients un dernier contrôle médical et social. Des équipes mobiles sont allées visiter les cas les plus éloignés des centres, dans le Tafilalet ou entre Tetuan et Agadir.

Le contrôle médical a permis de classer uniformément les victimes de la paralysie depuis les débuts du traitement en 1959 jusqu'à fin juin 1961. Le contrôle social a permis de considérer tous les cas des malades ayant réussi à retrouver un emploi, ou ayant repris leur travail précédent.

services d'une équipe chirurgicale spécialisée du « Royal national orthopaedic Hospital » de Londres. Celle-ci entreprendra cette tâche les mois prochains.

La réinstallation des malades au Maroc pose, elle, un sérieux problème. Le nombre de chômeurs est élevé et même les travailleurs qualifiés trouvent difficilement des débouchés. De plus, les victimes appartiennent à 55 professions différentes.

Des recherches sur l'efficacité des méthodes thérapeutiques utilisées

Le secrétaire général de la Ligue, M. H. Beer, a fait savoir qu'une subvention de 10 000 \$ était mise à la disposition de la Ligue par la Croix-Rouge américaine pour entreprendre des recherches visant à établir l'efficacité des différentes méthodes thérapeutiques utilisées dans cette campagne de secours. En effet plusieurs méthodes furent appliquées aux diverses phases de la rééducation. Le degré de paralysie des victimes était fonction de la quantité ingérée de la substance toxique mêlée à l'huile, le tri-ortho-crésyl-phosphate.

Une commission ad hoc

Une commission spéciale de la Ligue, présidée par le professeur A. von Albertini, vice-président de la Ligue et président de la Croix-Rouge suisse, va entreprendre des recherches médicales sur l'efficacité respective des différentes méthodes thérapeutiques utilisées. Les cinq médecins-chefs qui préfèrent leur concours à la campagne d'aide de la Ligue — il s'agit, rappelons-le, de trois Canadiens, les docteurs Gingras, Desmarais et

attachés aux centres de rééducation et d'autres experts médicaux participeront également aux recherches rendues possibles par la contribution financière de la Croix-Rouge américaine et qui sont d'une importance primordiale pour des traitements ultérieurs dans le cas de lésions analogues.

Une campagne sans précédent

Nous avons rappelé, dans notre édition du 15 avril, l'effort sans précédent de la Ligue et des Sociétés

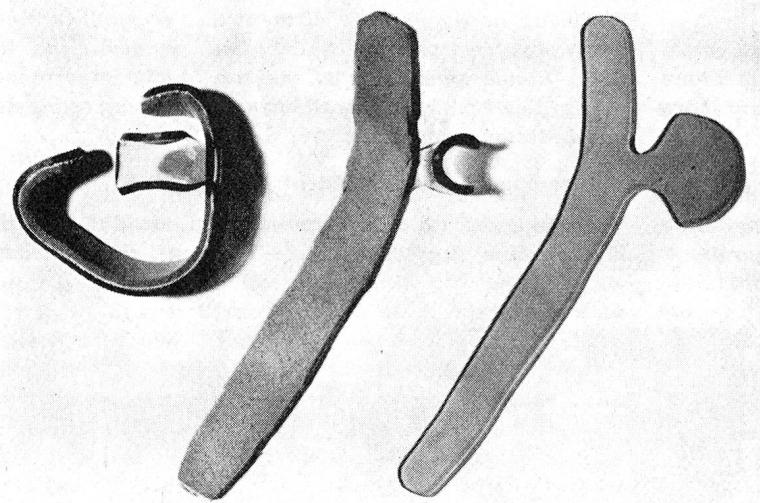


Mademoiselle Thérèse Leuenberger montre à un petit Marocain à fixer la guêtre qui supportera sa cheville lésée

Primeau, et de deux Suisses, les docteurs W. Zinn, de Bad-Ragaz, et Duri Gross, de Zurich — s'associeront à cette étude.

Une première réunion a eu lieu au Secrétariat de la Ligue, à Genève, du 12 au 14 juin, pour définir les critères de recherche de cette étude. Le professeur Karl-M. Walthard, chef de l'Institut de physiothérapie de l'Université de Genève, qui a participé à la campagne en qualité de conseiller spécial de la Ligue, et qui dirigea le traitement des 126 soldats de notre armée atteints en 1940 d'une paralysie similaire, prenait part également à cette première réunion. Les médecins

nationales de la Croix- et du Croissant-Rouges pour réaliser le programme de rééducation des paralysés marocains victimes des mercantils qui avaient mis sur le marché comme huile comestible des sous-produits industriels. Cette réalisation a nécessité la mobilisation du nombre le plus élevé de médecins en médecine physique et de physiothérapeutes qui eussent jamais été requis dans le cadre d'une opération internationale. Le nombre de ces spécialistes est relativement limité. Les Sociétés nationales ont dû s'adresser, pour obtenir les services de ce personnel qualifié, aux hôpitaux, aux Ecoles de médecine et aux Ministères de la santé. Et



Au centre de Khemisset, où travaillait l'équipe suisse, on a fabriqué des fixations pour soutenir les muscles des mains frappées de paralysie

(Photos du Dr Wagenhäuser, de Zurich)

comme ceux qui étaient mis à disposition ne pouvaient accepter que des missions de durée limitée, les Sociétés nationales durent, pour assurer les relèves, procéder à un recrutement presque continu de ces spécialistes.

Le programme fut pourtant mis sur pied en six semaines, cinquante médecins, physiothérapeutes et infirmières spécialisées dans les soins à donner aux poliométiliques y prirent part. L'appel de la Ligue avait été lancé le 21 novembre 1959, la réalisation commençait, sous la direction du Gouvernement marocain et avec la collaboration de l'OMS, le 1^{er} janvier suivant. Des garages, entrepôts et baraquements militaires avaient été hâtivement aménagés en centres de rééducation, le Gouvernement du Maroc assumait les frais, considérables, de transformation. Le gouvernement fournissait également le personnel administratif nécessaire à l'exploitation des centres et les quelque cent cinquante aides-infirmiers devant seconder le personnel international.

La participation internationale

Au total, les Sociétés nationales de 16 pays ont recruté et envoyé 175 personnes pour assurer pendant ces dix-huit mois la réalisation du programme de réadaptation. Les frais inhérents à l'engagement, au déplacement et aux salaires des collaborateurs étaient à la charge des Sociétés nationales, la nourriture et le logement assurés par le Gouvernement marocain. La direction générale de l'opération avait été confiée à M. R.-T. Schaeffer, assistant spécial du secrétaire général de la Ligue pour les campagnes de secours.

Il est à noter que pendant les six premières semaines de leur activité, et en dépit de conditions extrêmement difficiles, les équipes internationales avaient déjà examiné 6331 malades, soit les deux tiers des personnes atteintes. Le nombre total des victimes de la paralysie s'éleva à 10 466, dont 1844 enfants de moins de quinze ans — trois à quatre cents d'entre eux exigeaient une hospitalisation de longue durée. Les femmes formaient le 60 % des 8266 malades âgés de plus de 15 ans.

Le matériel hospitalier

La réalisation du programme mis sur pied exigeait un matériel hospitalier considérable. En six semaines, grâce aux Sociétés nationales, on avait pu obtenir les 2639 lits d'hôpitaux demandés d'urgence par la Ligue.

Ce matériel représentait une valeur de 1 365 000 francs suisses. Sur les 150 tonnes d'équipement et de secours envoyés au Maroc, plus de cent tonnes furent transportées par avions. Les 25 appareils de transport mis à disposition par les forces aériennes de la République fédérale allemande, de la Turquie et des Etats-Unis représentent la flotte aérienne la plus considérable qui ait été mise au service de la Ligue à ce jour.

*

Il faut noter enfin, dans le rapport final publié par la Ligue et auquel nous empruntons ces données, le remarquable contact qui s'établit entre le personnel médical de la Croix-Rouge et les paralysés marocains. Tandis qu'ils passaient d'un physiothérapeute à un autre pour suivre un traitement plus poussé, les patients insistaient pour revoir le premier spécialiste et lui montrer leurs progrès. Ceci aussi, autant que le résultat obtenu sur le plan strictement médical, montre la réussite de cette longue et difficile entreprise. La participation de la Ligue était prévue au début pour six mois, avant la fin de ce premier semestre, le Croissant-Rouge et le Gouvernement marocain priaient la Ligue de la poursuivre jusqu'à la fin de l'année et, en octobre 1960, S. M. Mohamed V demandait elle-même instamment à la Ligue de la poursuivre six mois encore.

*

UNE DECLARATION DU DIRECTEUR GENERAL DE L'O. M. S.

A l'occasion de la fin du programme international de réadaptation des paralysés du Maroc, le Dr M.-G. Candau, directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, à Genève, a fait la déclaration suivante:

Après 18 mois, la phase internationale du programme de réadaptation des Marocains atteints de paralysie à la suite d'unempoisonnement de masse dû à la consommation d'une huile frelatée, est terminée. C'est une grande satisfaction pour tous ceux qui ont participé à cette entreprise, plus particulièrement le Ministère de la Santé du Maroc, la Ligue des sociétés de Croix-Rouge et l'Organisation mondiale de la Santé.

C'est en septembre 1959, alors qu'un nombre croissant de cas de paralysie d'origine inconnue faisaient leur apparition au Maroc que le Gouvernement a de-

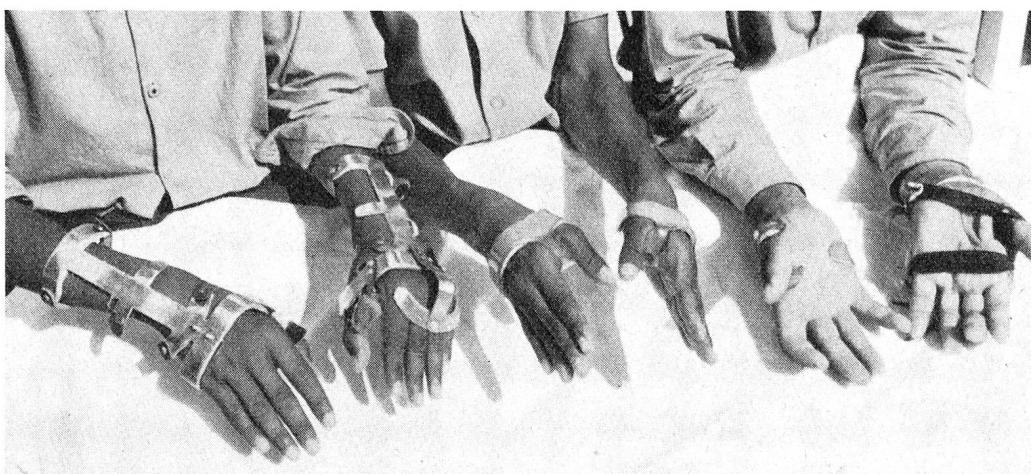
mandé de toute urgence l'aide de l'O. M. S. pour en déterminer la cause. En l'espace de trois jours, les experts de l'O. M. S. se sont mis à l'œuvre et, en étroite collaboration avec les autorités sanitaires du Maroc, ils ont rapidement pu établir que le responsable de ces cas de paralysie était une huile de table à laquelle avait été mélangée une huile minérale contenant du tri-ortho-crésyl-phosphate.

Par la suite, l'O. M. S., en étroite collaboration avec la Ligue des sociétés de Croix-Rouge, a mobilisé l'assistance internationale, afin de mettre sur pied un vaste programme de réadaptation pour les victimes de tous les âges.

Il est réconfortant de savoir combien le Maroc a su profiter de l'aide des experts internationaux non seulement pour rendre à la vie normale des milliers de ses

citoyens, mais aussi pour former un personnel médical qui, après avoir assisté le personnel de la Croix-Rouge, est aujourd'hui en mesure, au moment du départ des internationaux, de prendre le relais et de poursuivre les traitements longs et délicats qu'exigent encore les cas les plus sévères.

Il convient de rendre hommage aux médecins, aux physiothérapeutes, aux infirmières et autre personnel sanitaire dont le plus grand nombre a été mis à la disposition du programme par les Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Ils se sont donnés sans compter et ont travaillé au coude à coude avec les autorités sanitaires marocaines, afin de mener à bien le programme qui s'achève aujourd'hui. L'Organisation mondiale de la Santé a été particulièrement heureuse de participer à cette entreprise.



Différents systèmes de fixations composées de matières plastiques, d'aluminium ou de tissus élastiques utilisées au centre de Khemisset

LE PROGRAMME D'AIDE MÉDICALE INTERNATIONALE AU CONGO S'ACHÈVE

Un nouveau problème, les réfugiés angolais

Alors que l'on pensait que le nombre des réfugiés d'Angola au Congo se stabiliseraient aux environs de 100 000, leur nombre atteint actuellement 127 000, a déclaré M. Jorgen Norredam, délégué en chef de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge au Congo. M. Norredam est arrivé à mi-juillet à Genève, où il s'est entretenu avec M. Henrik Beer, secrétaire général de la Ligue, et son assistant spécial pour les opérations de secours, M. R.-T. Schaeffer.

*

Fin du programme d'aide médicale internationale au Congo

M. Norredam était accompagné des trois derniers médecins des Sociétés internationales de la Croix-Rouge restés au Congo dans le cadre du programme de secours médicaux de la Croix-Rouge internationale, qui a pris fin le 30 juin. Ces médecins sont le Dr Karsten Beyer (Danemark), le Dr Jarno Laine (Finlande) et le Dr Ian Schneideman (Nouvelle-Zélande).

M. Norredam a assuré la direction des services de la Ligue pour les équipes médicales de la Croix-Rouge pendant les onze mois qu'a duré l'opération. Le personnel médical de la Croix-Rouge a, durant cette période, prêté ses services dans 26 hôpitaux congolais. M. Norredam a pu annoncer qu'à l'exception de deux médecins polonais qui sont restés sur place pour s'occuper des réfugiés angolais, tous les médecins de la Croix-Rouge ont maintenant quitté le Congo.

*

L'état sanitaire des réfugiés angolais

D'après le délégué en chef de la Ligue, 70 % des réfugiés angolais sont des femmes et des enfants. D'une façon générale ces réfugiés sont en bonne santé, cependant un certain nombre d'enfants, comme cela se produit fréquemment pendant la saison sèche, ont contracté la rougeole, ce qui contribue à diminuer leur résistance à d'autres maladies. La plupart des réfugiés sont fatigués et souffrent de la faim lorsqu'ils arrivent au Congo après leur marche forcée à travers la jungle.